



Je souhaite un emplacement pour le Dimanche de la Brocante – Place Jean-Jaurès

À retourner rempli et signé (1 mois avant la date de la manifestation) par courrier à la Mairie de Castres, à l'attention du Service vie urbaine et sécurité publique :
Rue de l'Hôtel de Ville, BP 10406 – 81108 CASTRES CEDEX

Renseignements :

M. PINTO, M. LEMAIRE, M. GRANIER

Tél : 06.13.36.32.38 ou 05.63.71.59.67

Email : placiers@ville-castres.fr

Identification

NOM, RAISON SOCIALE ou ENSEIGNE* :

Adresse* :

.....

Code Postal* : Ville* :

Personne à contacter (nom et prénom)* :

N° téléphone et/ou N° portable* :

Email* :

Pièces administratives

RC ou RM n°* :

(joindre obligatoirement une copie de l'extrait, moins de 6 mois)

Assurance* : N° Contrat* : Compagnie* :

(joindre obligatoirement une attestation en cours de validité)

Activité* : Code APE* :

Candidature

Métrage souhaité Maximum 8 mètres linéaires ml x 5m de profondeur = x 0,70€ (hors branchement électrique)
TOTAL A PAYER LE JOUR DE LA BROCANTE	= €

J'ai bien noté que le montant de l'occupation du domaine public a été fixé à 0,70€ le m², par **arrêté municipal du 13 décembre 2023**, et que des bornes électriques sont à la disposition des commerçants. Le tarif pour un branchement de 10 ampères est de 3,15€ par jour.

Je soussigné(e)* déclare faire acte de candidature pour le Dimanche de la Brocante place Jean-Jaurès à Castres le(s) *:

8 mars 2026 **14 juin 2026** **30 août 2026** **18 octobre 2026**

Je m'engage à respecter les limites définies par les services municipaux ainsi que l'interdiction de tout véhicule sur la place avant l'horaire de fin de manifestation (18h).

Je déclare être assuré(e) dans le cadre de ma profession et plus particulièrement pour cette manifestation et m'engage :

- à respecter les dispositions que me communiqueront les services de la Ville,
- à garer mon ou mes véhicules sur le parking des Docteurs Sicard,
- à remballer toute ma marchandise et à nettoyer mon emplacement avant 20h,
- à tenir ouvert mon stand durant toute la durée du Dimanche de la Brocante.

Fait à Le

Signature :

La participation à des manifestations antérieures ne crée aucun droit à un emplacement déterminé.

INTERDICTION DE RETROCEDER UNE PARTIE DE SON EMPLACEMENT

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 (modifiée le 20 juin 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à mairie@ville-castres.fr.

***Champs obligatoires**